

COLLECTIVITÉS (COMMUNES ET INTERCOS)

ENTRE 50 000 ET 100 000 HABITANTS

VILLE DE  QUIMPER

Ville de Quimper

**Repenser les conseils
de quartier**

La démarche s'inscrit dans un
cadre réglementaire

☐ OUI ☒ NON

La démarche est

☐ PONCTUELLE ☒ PÉRENNE

La collectivité/métropole
participe à un programme

☒ OUI ☐ NON

*Action cœur de Ville

CULTURE

THÈMES

SOLIDARITÉ

ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MOBILITÉ

ÉQUIPEMENTS / INFRASTRUCTURES

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

La Ville de Quimper a élaboré une nouvelle version de ses instances citoyennes de quartier, en co-construction avec les habitants, les élus et les services de la Ville.

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

Les conseils de quartier ont été créés en 2009 par la Ville de Quimper. Il n'existe aucune obligation légale à la collectivité de mettre en place cette instance citoyenne car elle possède moins de 80 000 habitants.

L'équipe municipale actuelle (mandat 2020-2026) a souhaité repenser cette instance lors de son arrivée, notamment en lui donnant plus d'autonomie. Cette réflexion s'est coconstruite avec les nouveaux membres de l'instance, afin qu'elle corresponde à leurs attentes. Ainsi, ils ont réécrit le règlement des conseils de quartier.

Malgré ce travail, certaines zones d'ombre persistaient quant à l'organisation et la raison d'être de l'instance. C'est pourquoi, au bout de 3 ans de mandat (2020-2023), une évaluation a eu lieu avec les parties concernées (habitants, élus, services), menant à la réflexion d'une nouvelle organisation, pour la future instance citoyenne. Celle-ci a permis à chacun de s'exprimer et de s'accorder sur l'organisation et les objectifs.

Des scénarios ont été élaborés par le service démocratie de proximité, permettant aux élus et habitants de statuer la création des nouveaux conseils de quartier, en adéquation avec les possibilités de chaque partie.

Une nouvelle version des conseils de quartier a été lancée en avril 2023, dont le mandat s'étire jusqu'en avril 2027. Ci-dessous les détails de la démarche en cours.

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maîtrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

L'évaluation des conseils de quartier (2020-2023) et la co-construction du nouveau cadre de l'instance a eu lieu pendant 6 mois, à raison de 6 ateliers au total. Cela a regroupé une trentaine de personnes.



L'outil d'animation "chapeaux de Bono" a été utilisé pour réaliser l'évaluation et la projection vers la nouvelle version de l'instance citoyenne. Plusieurs scénarios ont été élaborés et présentés. Ils ont permis aux élus et habitants volontaires de statuer l'organisation et les objectifs des nouveaux conseils de quartier.

Ainsi, en février-mars 2024, une campagne d'inscription a été lancée permettant de regrouper pour la première fois, les nouveaux membres des 4 conseils de quartier, en avril 2024.

Ci-dessous les innovations de l'instance citoyenne, suite à l'évaluation et aux ateliers de réflexion :

- Les objectifs des conseils de quartier ont été clarifiés : Développer collectivement des projets liés aux compétences de la Ville, dans l'intérêt général du quartier et répondant au cadre juridique et financier de la dépense publique; Formuler des propositions concernant le quartier; Être associé par la Maire aux consultations menées par la ville et/ou à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des actions intéressants le quartier
- Il y a 4 conseils de quartier à Quimper. C'est pourquoi, afin de faire du lien entre les instances et les habitants, les conseils de quartier se regroupent par alternance dans les quartiers ou en inter quartier.
- Afin de garantir la réalisation de projets d'intérêt général, un budget de 25 000 € d'investissement a été attribué à chaque conseil de quartier. Celui-ci peut être engagé après accord de l'ensemble des membres des conseils de quartier et de l'adjoint-e de quartier.
- Chaque nouvelle personne inscrite dans un conseil de quartier se voit remettre "un livret d'accueil" permettant de mieux appréhender le cadre de l'instance, le fonctionnement de la collectivité et les contacts des personnes ressources.
- Les projets développés par les conseils de quartier sont issus d'une feuille de route, établis en début de mandat par les membres et dont ils ont priorisé les actions/ projets. Cela induit que les projets sont développés au fur et à mesure, collectivement.
- Une méthodologie interne a été mise en place pour instruire et accompagner les projets des conseils de quartier par les services de la Ville.
- Dans chaque conseil de quartier il y a un comité d'animation. Celui-ci regroupe 5 à 7 personnes volontaires qui ont pour rôles d'animer les rencontres des conseils de quartier. Pour cela, ils bénéficient de modules de formation, proposés par le service démocratie de proximité, dans le but d'outiller et autonomiser l'animation de l'instance (animation de réunion, d'outils en intelligence collective, gestion de conflit, Communication Non Violente etc.).

LA DÉMARCHE

Des séances de co-développement sont également organisées et animées par le service démocratie de proximité tout au long de l'année, ayant pour objectif d'échanger sur les pratiques de chaque instance, les problématiques rencontrées etc.

- Les adjoints de quartier et élus référents des dispositifs de participation citoyenne se regroupent de manière trimestrielle pour évaluer au fur et à mesure cette organisation et ajuster si besoin.
- Les comptes rendus des 4 conseils de quartier sont visibles de tous les habitants pour garantir la transparence du dispositif et une meilleure connaissance des actions/ projets de chacun.
- Les conseils de quartier sont invités à s'ouvrir aux habitants. Pour cela, le service démocratie de proximité les accompagne dans leurs besoins logistiques, de communication ou autre.

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* (parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.)

Ci-dessous les rôles des différents acteurs intervenant dans les conseils de quartier. Ces rôles ont été clarifiés lors de la réflexion sur la nouvelle mandature :

Adjoint-e-s de quartier :

- transmettre les informations sur l'instruction et le suivi des projets;
- veiller à la dynamique et la bonne organisation du conseil de quartier;
- appuyer la mise en œuvre des projets des conseils de quartier, notamment par l'utilisation du budget affecté à chaque conseil de quartier...

Elus référents des dispositifs de participation citoyenne :

- assurent la transversalité entre les quatre conseils de quartier ;
- peuvent soutenir un projet et faire le lien avec le cabinet ;
- sont en appui si situation de conflit dans un conseil de quartier (rappel des règles, cadre général) ;
- peuvent être en appui sur l'animation de l'instance avec l'adjoint de quartier.

Habitants - membres des conseils de quartier :

- Développer collectivement des projets liés aux compétences de la ville, dans l'intérêt général du quartier ;
- Formuler des propositions concernant le quartier ;
- Formuler des avis non contraignants sur proposition de la ville (consultation) ;



- Être associé par la Maire aux consultations menées par la ville et/ou à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions intéressants le quartier ;
- Exercer une veille sur les besoins des quartiers, notamment lors de la survenue d'événements majeurs (crises sanitaires, tempêtes, etc.)

Service démocratie de proximité :

- soutien à l'animation de l'instance ; assurer la logistique des rencontres ;
- garantir la mise à disposition des comptes-rendus ;
- assurer le suivi et la communication de l'instruction des projets avec les directions thématiques ;
- assurer la promotion de l'instance ;
- définir avec le comité d'animation, les outils d'animation appropriés aux rencontres;
- proposer une formation aux membres volontaires du comité d'animation aux outils d'animation pour les rendre autonomes.

Services de la Ville :

- apportent une expertise sur la faisabilité des projets;
- accompagnent et instruisent les projets des conseils de quartier

Liens entre les conseils de quartier et les acteurs extérieurs :

Les membres des conseils de quartier sont encouragés à créer du lien avec des partenaires extérieurs (associations, institutions) pour la réalisation de leurs actions ou de leurs projets. L'objectif étant de créer du maillage sur le territoire et faire connaître et reconnaître l'instance.

Ils sont également amenés à créer du lien avec les habitants des quartier, dans le but de développer des projets représentatifs des besoins du territoire. Pour cela, ils peuvent être accompagnés par les services de la Ville dans la tenue d'un stand sur un marché ou sur l'organisation d'une manifestation dans l'espace public.

Cette possibilité n'était pas exploitée sous les anciennes mandatures de l'instance citoyenne. C'est une innovation qui nécessite une réelle implication des membres du conseils de quartier, une organisation interne et un objectif clair. Pour l'instant, les conseils de quartier de la nouvelle mandature l'ont peu réalisé. Le service démocratie de proximité les encourage à le faire, notamment en leur laissant la possibilité d'avoir un stand sur le forum des associations à la rentrée 2025.

RETOURS

* évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?

Plusieurs points d'organisation ont été réévalués à la suite de leur mise en place afin de s'adapter à la réalité de terrain. Ci-dessous, quelques exemples :

- **Evaluation de la démarche d'inscription :**

Afin de garantir une représentativité des habitants de Quimper, il a été choisi de proposer des inscriptions volontaires (à titre individuelle ou en tant que représentant d'association de quartier) et via un tirage au sort à partir d'adresse postale.

Malheureusement, malgré une procédure travaillée en interne, le tirage au sort à partir des adresses postales a demandé une forte mobilisation des élus, des contraintes sur les habitations collectives souvent bloquées par un code ou un badge et peu de personnes répondant au porte à porte.

- **Priorisation et nombre de projets accompagnés :**

Afin de rendre l'accompagnement des projets, développés par les conseils de quartier, réalisables en interne, nous avons fait le choix de statuer qu'un seul projet à la fois serait réfléchi par les collectifs au sein des conseils de quartier et instruit par les services de la Ville. Cela avait été calibré ainsi pour éviter la surcharge de travail en interne et rendre réalisables les projets développés.

Après quelques mois d'activité, nous avons eu des remarques des membres de conseils de quartier qui souhaitaient s'engager sur plusieurs actions/ projets à la fois. C'est pourquoi, la méthodologie a été adaptée, en concertation avec les élus concernés par l'instance citoyenne et les services de la Ville.

Ainsi, 1 à 2 projets sont accompagnés par les services de la Ville. Si le conseil de quartier souhaite développer plus, le projet doit être réalisé avec un partenaire extérieur. Afin de garantir la réalisation de ces projets réalisés "en autonomie", le service démocratie de proximité a réalisé un kit leur permettant d'être guidé (carte des acteurs du territoire, tableau de suivi partagé des projets, fiche projet etc.)

- **Formation des membres des comités d'animation :**

Depuis le lancement de la nouvelle mandature, les membres des comités d'animation (instance interne aux conseils de quartier, en charge de l'animation de celui-ci) bénéficient de modules de formation, visant à s'outiller pour l'exercice qui leur est demandé.

LA DÉMARCHE

Ils ont pu bénéficier de modules autour de l'animation d'outils en intelligence collective, de gestion de conflit et de communication non violente. Le service démocratie de proximité évalue au fur et à mesure des rencontres des conseils de quartier, l'utilisation des outils et l'aisance à l'animation. L'objectif étant d'adapter les modules de formation aux situations rencontrées.

Les formations sont une des nouvelles propositions, dans le cadre de cette nouvelle mandature des conseils de quartier. On constate, après un an d'exercice, que cela est bénéfique à la prise en autonomie de l'instance.

Les formations se poursuivent avec des séances de codéveloppement permettant l'échange de pratiques. Le service démocratie de proximité reste tout de même en veille sur les besoins des membres, afin de proposer des formations adaptées.

- **Comités d'animation :**

Pour répondre à l'objectif d'autonomie, nous laissons la main aux comités d'animation de l'ordre du jour proposé à chaque rencontre. L'équipe municipale peut les solliciter pour mettre un sujet à l'ordre du jour, néanmoins les membres des comités d'animation restent souverains du choix de celui-ci et de l'animation de la rencontre.

- **Alternance des rencontres en quartier / inter quartier :**

Dès le début de cette nouvelle mandature, le choix a été d'alterner les rencontres dans les quartiers et en inter quartier afin de créer du lien entre les habitants et les projets développés.

Ainsi, des thèmes communs aux 4 conseils de quartier ont été travaillés de manière collective, à l'échelle de la Ville, depuis le début de la mandature.